

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 493 886 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
01.03.2006 Bulletin 2006/09

(51) Int Cl.:
E04H 15/48 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **03360079.2**

(22) Date de dépôt: **01.07.2003**

(54) Structure modulable pliable pour tente ou analogue a montage rapide

Schnell aufbaubare, modulare und faltbare Struktur für Zelte oder dergleichen

Rapidly erectable, modular and foldable structure for tents or the like

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(43) Date de publication de la demande:

05.01.2005 Bulletin 2005/01

(73) Titulaire: **Utilis S.A.**

57365 Ennery (FR)

(72) Inventeur: **Prevost, Philippe**
57300 Hagondange (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein
17, rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)

(56) Documents cités:

EP-A- 0 777 022
US-A- 5 167 246

DE-U- 9 213 121
US-A- 5 263 507

EP 1 493 886 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention a pour objet une structure modulaire pliable pour tente ou analogue à montage rapide.

[0002] L'invention concerne particulièrement les tentes adaptées aux situations d'urgence, et à un usage militaire, c'est-à-dire de relativement faible volume démontées, qui peuvent être montées et déployées rapidement tout en offrant un abri d'une grande résistance aux conditions météorologiques.

[0003] De manière générale une tente comprend une structure supportant une toile, ladite structure étant démontable, et constituée à cet effet de l'assemblage par emboîtement de profilés de type tubulaire.

[0004] Si la démontabilité de la structure permet un gain de place pour le conditionnement et le transport de la tente, cela génère par contre des inconvénients lors du montage de la structure, notamment en terme de temps, du fait des nombreuses pièces à identifier avant de les assembler.

[0005] On connaît des structures comprenant une succession d'arceaux parallèles reliés deux à deux par des pièces de jonction assemblées auxdits arceaux par emboîtement, et où il est prévu que lesdites pièces de jonction soient de type pantographe en sorte de permettre le rapprochement et/ou l'éloignement des arceaux. Ces caractéristiques ont pour but essentiellement d'autoriser l'agrandissement ou le raccourcissement de l'abri, et non de faciliter le montage. Par ailleurs, ce type de structure présente de plus des inconvénients du point de vue stabilité. Une structure comme ceci est décrite dans le document EP0777022.

[0006] Pour pallier les inconvénients précités, et permettre un montage et un démontage rapides, il est bien entendu possible de réaliser des profilés pliables, avec cependant l'inconvénient d'une relative fragilité de la structure du fait de risques de repliements intempestifs ce qui constitue un risque important, notamment pour les tentes destinées aux situations d'urgence exposées à des conditions météorologiques peu clémentes. Aussi, cela nécessite de recourir à l'utilisation de systèmes complexes et coûteux de verrouillage.

[0007] La présente invention a pour but de proposer une structure modulaire pliable pour tente ou analogue à montage rapide, permettant de remédier aux divers inconvénients précités, tout en étant de conception simple.

[0008] La structure modulaire pliable pour tente ou analogue à montage rapide selon l'invention est du type constitué de l'assemblage de profilés de type tubulaire, et destinée à supporter une toile, lesdits profilés permettant notamment de former au moins deux arches en vis-à-vis reliées par au moins deux pannes dont une faîtière, et elle se caractérise essentiellement en ce que ladite panne faîtière est constituée de l'aboutement de deux profilés solidarisés chacun par leur autre extrémité à une pièce faîtière que comporte chacune desdites arches,

ladite extrémité comportant d'une part des moyens de pivotement lui permettant de pivoter sur ladite pièce faîtière selon un axe perpendiculaire au plan dé l'arche, alors que des moyens d'indexage limitent angulairement ledit pivotement ; et d'autre part des moyens de pivotement permettant l'articulation de ladite extrémité selon un axe transversal, parallèle au plan de l'arche afin de permettre le repliement dudit profilé parallèlement à ladite arche, tandis que l'aboutement des deux profilés de la panne faîtière est réalisé par l'intermédiaire de moyens d'emboîtement aptes à assurer l'immobilisation en pivotement axial d'un profilé par rapport à l'autre selon des positions angulaires de ceux-ci définies par lesdits moyens d'indexage.

[0009] Selon une caractéristique additionnelle de la structure selon l'invention, la liaison de la panne faîtière à une arche est réalisée au travers d'une articulation comprenant une pièce intermédiaire portant deux pivots d'axes perpendiculaires l'un par rapport à l'autre, l'un assurant la liaison avec la pièce faîtière perpendiculairement au plan de ladite arche, tandis que l'autre assure la liaison avec ladite panne faîtière.

[0010] Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le contrôle de l'orientation angulaire de chacun des profilés de la panne faîtière est réalisé par l'intermédiaire d'une empreinte en creux pratiquée dans la pièce faîtière et avec laquelle coopère la pièce intermédiaire, les formes de ladite pièce intermédiaire et de ladite empreinte étant choisies pour limiter angulairement le déplacement de l'une par rapport à l'autre.

[0011] Selon une autre caractéristique additionnelle de la structure selon l'invention, la ou les pannes qui relient deux arches, autres que la panne faîtière, sont constituées de deux profilés articulés en pivotement d'une part l'un à l'autre et d'autre part à leur arche respective en sorte de permettre le repliement de l'un sur l'autre et donc le rapprochement de deux arches voisines.

[0012] Selon une autre caractéristique additionnelle de la structure selon l'invention, l'articulation reliant les deux profilés constituant une panne, comporte des moyens de blocage réversible permettant de maintenir lesdits deux profilés alignés après déploiement.

[0013] Selon une autre caractéristique additionnelle de la structure selon l'invention, chacune des arches est constituée d'une pièce faîtière et de deux chevrons, lesquels sont articulés sur ladite pièce faîtière selon des axes distincts et perpendiculaires au plan dé l'arche.

[0014] Les avantages et les caractéristiques de la structure selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

[0015] Dans le dessin annexé :

- les figures 1a, 1b et 1c représentent des vues schématiques partielles en perspective d'une structure modulaire pliable selon l'invention, dans des posi-

tions différentes de déploiement.

- la figuré 2 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'une partie de la même structure.
- la figure 3 représente une vue en perspective d'un élément de la même structure.

[0016] Les figures 1a, 1b et 1c représentent la partie toit d'une structure modulaire pliable selon l'invention. En l'occurrence il s'agit d'un toit à deux pentes, sachant qu'il possible, bien que d'utilité peu fréquente, de réaliser un toit à une seule pente, présentant les caractéristiques selon l'invention.

[0017] En référence à la figure 1a, on peut voir que la structure modulaire comprend deux arches 1 et 2, chacune en forme de V renversé et constituées d'une pièce faîtière 3, représentée plus en détail sur la figure 3, sur laquelle s'articulent deux profilés, ou chevrons, pour chaque arche 1 et 2, respectivement 10 et 11, et 20 et 21.

[0018] Les deux arches 1 et 2 sont reliées par trois pannes, une panne faîtière 4 qui s'étend entre les deux pièces faîtières 3, et deux pannes 5 et 6 qui relient les extrémités, autres que celles solidarisées aux pièces faîtières 3, des profilés, respectivement 10 et 21, et 11 et 20.

[0019] La panne 5 est composée de deux profilés 50 et 51 articulés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une articulation 52, tandis que le profilé 50 est relié au profilé 10 au travers d'une articulation 53 et que le profilé 51 est relié au profilé 21 au travers d'une articulation 54. Les axes de pivotement des articulations 52, 53 et 54 sont parallèles, et perpendiculaires au plan défini par les profilés 10 et 21 et les pannes 4 et 5.

[0020] De manière symétrique, la panne 6 est composée de profilés 60 et 61 reliés par l'intermédiaire d'une articulation 62, le profilé 60 étant relié au profilé 20 par l'intermédiaire d'une articulation 63, et le profilé 61 au profilé 11 au travers d'une articulation 64, tandis que les articulations 62, 63 et 64 sont parallèles, et perpendiculaires au plan défini par les profilés 11 et 20 et les pannes 4 et 6.

[0021] La panne faîtière 4 est constituée de deux profilés 40 et 41, aboutés par emboîtement de l'un dans l'autre, avec blocage en rotation. Les profilés 40 et 41 sont solidarisés à leur pièce faîtière 3 respective au travers d'une articulation 42 comprenant deux axes de pivotement.

[0022] En référence à la figure 2, on peut voir qu'une articulation 42 comprend d'une part un pivot 43 d'axe X perpendiculaire au plan de l'arche 1, 2, et qui permet la liaison de la panne faîtière 4 à la pièce faîtière 3 au travers d'une pièce intermédiaire 44, elle-même montée pivotante sur un pivot 45 d'axe Y transversal, perpendiculaire à l'axe X du pivot 43, et tenu dans une chape 46 solidaire du profilé 40 ou 41.

[0023] Par ailleurs, les profilés 10 et 11, respectivement 20 et 21, sont articulés sur la pièce faîtière 3 dans

des chapes respectivement 30 et 31, visibles sur la figure 3, selon des axes distincts parallèles à l'axe X; en sorte qu'ils peuvent se placer parallèlement l'un par rapport à l'autre.

[0024] En référence maintenant aux figures 1b et 1c, on comprendra que la désolidarisation des profilés 40 et 41 permet de les replier en les faisant pivoter selon les axes Y des articulations 42, et de ce fait cela autorise le rapprochement des arches 1 et 2 par l'intermédiaire des articulations 52, 53, 54, 62, 63 et 64, les pannes 5 et 6 prenant place entre les arches 1 et 2, les profilés 50, 51, 60 et 61 venant se placer contre les profilés respectivement 10, 21, 20 et 11.

[0025] De plus, du fait de l'articulation des profilés 10, 11, 20 et 21 sur les pièces faîtières 3, il est possible de les rapprocher parallèlement aux profilés 40 et 41 et d'obtenir ainsi un ensemble compact facile à transporter.

[0026] On notera également que du fait de l'articulation selon deux axes des profilés 40 et 41 sur leur pièce faîtière respective, il est possible, et même avantageux, de replier chacun de ces profilés 40 et 41 le long d'un profilé 10 ou 11, respectivement 20 ou 21.

[0027] Afin d'assurer une parfaite rigidité à l'ensemble de la structure lorsqu'elle est déployée, certaines articulations sont munies de moyen de verrouillage.

[0028] Ainsi les articulations 52 et 62 comportent des moyens permettant de les bloquer, de manière réversible, les profilés, 50 et 51, et 60 et 61, lorsqu'ils sont déployés, c'est-à-dire alignés. Les moyens de verrouillage utilisés peuvent par exemple consister en des moyens d'indexage à bille.

[0029] Les articulations 42 comportent également un système de verrouillage. Le verrouillage est réalisé par la coopération des moyens d'emboîtement des profilés 40 et 41 l'un dans l'autre, et de moyens de contrôle du pivotement selon l'axe X.

[0030] Les moyens de contrôle consistent en des moyens d'indexage de la position angulaire de chacun des profilés 40 et 41 par rapport à sa pièce faîtière 3 respective. Sur la figure 3, on peut voir une pièce faîtière 3 qui comporte au niveau de la région de solidarisation du profilé 40 ou 41, par l'intermédiaire du pivot 43, une empreinte en creux 33 destinée à recevoir l'extrémité de la pièce intermédiaire 44, et dont la forme définit les limites du déplacement de la pièce 44. En l'occurrence, et de préférence, cette empreinte 33 est prévue pour n'autoriser qu'un pivotement de 90° de la pièce 44 et donc des profilés 40 et 41.

[0031] On notera que l'empreinte en creux 33 peut être remplacée par des éléments en saillie ayant la même fonction, c'est-à-dire que ces éléments judicieusement disposés constituent des butées à la pièce 44 et limitent angulairement le pivotement de celle-ci, l'empreinte en creux étant cependant préférée pour des raisons d'encombrement.

[0032] Ainsi, l'empreinte 33 définit deux positions angulaires extrêmes du pivot 43 et donc deux orientations extrêmes différentes du pivot 45, en l'occurrence l'une

horizontale permettant le repliement du profilé 40 ou 41 entre les profilés 10 11, et 20 et 21, l'autre verticale ne permettant pas ledit repliement.

[0033] Les deux pièces faîtières 3 étant identiques, les empreintes 33 sont en face l'une de l'autre en sorte que le sens de pivotement du profilé 40 pour faire passer le pivot 45 d'une orientation horizontale à une orientation verticale, est inverse dé celui du profilé 41 pour réaliser la même opération.

[0034] Ainsi, après déploiement de la structure et avant abutement des profilés 40 et 41, il convient de faire pivoter ceux-ci de manière inverse jusqu'à aller en butée et en sorte que les deux pivots 45 soient orientés verticalement, puis de d'emboîter les deux profilés 40 et 41 et d'empêcher le pivotement axial de l'un par rapport à l'autre, ce qui est obtenu par le choix des empreintes d'emboîtement. On obtient ainsi un auto blocage dés articulations 42, qui assure la rigidité de la structure.

[0035] Selon un mode de réalisation particulier de la structure selon l'invention, les empreintes d'emboîtement sont de section transversale rectangulaire.

[0036] De manière avantageuse, les pièces faîtières 3 sont prévues aptes à recevoir une panne faîtière 4 de chaque côté, en sorte de permettre la solidarisation d'une arche à deux autres.

[0037] Par ailleurs, il convient de noter que la description précédente ne fait état que de la partie toit de la structure, sachant que les arches 1 et 2 peuvent comprendre d'autres profilés, non représentés, solidaires chacun de l'un des profilés 10, 11, 20 et 21, à proximité de l'articulation respectivement 53, 64, 63 et 54, et qui constituent les pieds de la structure.

Revendications

1. Structure modulaire pliable pour tente ou analogue à montage rapide, du type constitué de l'assemblage de profilés de type tubulaire, et destinée à supporter une toile, lesdits profilés permettant notamment de former au moins deux arches (1, 2) en vis-à-vis reliées par au moins deux pannes (4, 5, 6) dont une faîtière (4), ladite panne faîtière (4) est constituée de l'abutement de deux profilés (40, 41), solidarisés chacun par leur autre extrémité à une pièce faîtière (3) que comporte chacune desdites arches (1, 2), **caractérisée en ce que** ladite extrémité comportant d'une part des moyens de pivotement (43) lui permettant de pivoter sur ladite pièce faîtière (3) selon un axe (X) perpendiculaire au plan de l'arche (1, 2), alors que des moyens d'indexage (44, 33) limitent angulairement ledit pivotement ; et d'autre part des moyens de pivotement (45) permettant l'articulation de ladite extrémité selon un axe transversal (Y), parallèle au plan de l'arche (1, 2) afin de permettre le repliement dudit profilé (40, 41) parallèlement à ladite arche (1, 2), tandis que l'abutement des deux profilés (40, 41) de la panne faîtière (4) est réalisé

par l'intermédiaire de moyens d'emboîtement aptes à assurer l'immobilisation en pivotement axial d'un profilé (40, 41) par rapport à l'autre selon des positions angulaires dé ceux-ci définies par lesdits moyens d'indexage (44, 33).

- 5 2. Structure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la liaison de la panne faîtière (4) à une arche (1, 2) est réalisée au travers d'une articulation (42) comprenant une pièce intermédiaire (44) portant deux pivots (43, 45) d'axes (X, Y) perpendiculaires l'un par rapport à l'autre, l'un assurant la liaison avec la pièce faîtière (3) perpendiculairement au plan de ladite arche (1, 2), tandis que l'autre assure la liaison avec ladite panne faîtière (4).
- 10 3. Structure selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le contrôle de l'orientation angulaire de chacun des profilés (40, 41) de la panne faîtière (4) est réalisé par l'intermédiaire d'une empreinte en creux (33) pratiquée dans la pièce faîtière (3) et avec laquelle coopère la pièce intermédiaire (44), les formes de ladite pièce intermédiaire (44) et de ladite empreinte (33) étant choisies pour limiter angulairement le déplacement de l'une par rapport à l'autre.
- 15 4. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le contrôle de l'orientation angulaire de chacun des profilés (40, 41) de la panne faîtière (4) est réalisé par l'intermédiaire d'éléments faisant saillie de la pièce faîtière (3) et avec lesquels coopère la pièce intermédiaire (44), les emplacements de ces éléments permettant de limiter angulairement le déplacement en pivotement.
- 20 5. Structure selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la ou les pannes (5, 6) qui relient deux arches (1, 2), autres que la panne faîtière (4) ; sont constituées de deux profilés (50, 51, 60, 61) articulés en pivotement d'une part l'un à l'autre, et d'autre part à leur arche respective (1, 2) en sorte de permettre le repliement de l'un sur l'autre et donc le rapprochement de deux arches voisines (1, 2).
- 25 6. Structure selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** l'articulation (52, 62) reliant les deux profilés (50, 51, 60, 61) constituant une panne (5, 6), comporte des moyens de blocage réversible permettant de maintenir lesdits deux profilés (50, 51, 60, 61) alignés, après déploiement.
- 30 7. Structure selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** chacune des arches (1, 2) est constituée d'une pièce faîtière (3) et de deux chevrons (10, 11, 20, 21), lesquels sont articulés sur ladite pièce faîtière (3) selon des axes distincts et perpendiculaires au plan de l'arche (1, 2).
- 35

Claims

1. Folding modular structure for a tent or similar for fast mounting, of the type comprised of the assembly of tubular profile bars, and designed to support a canvas, said profile bars permitting in particular to form at least two arches (1, 2) facing each other connected by at least two purlins (4, 5, 6) one of which is a ridge (4), said ridge purlin (4) is formed of the butting of two profile bars (40, 41), made integral each by their other end with a ridge member (3) that each of said arches includes (1, 2), **characterised in that** said end comprises on the one hand pivoting means (43) permitting it to pivot on said ridge member (3) according to an axis (X) perpendicular to the plane of the arch (1, 2), while indexing means (44, 33) limit angularly said pivoting ; and on the other hand pivoting means (45) permitting the hinging of said end according to a transversal axis (Y), parallel to the plane of the arch (1, 2), in order to permit the folding back of said shape (40, 41) parallel to said arch (1, 2), while the butting of the two profile bars (40, 41) of the ridge purlin (4) occurs through encasing means capable of ensuring the immobilization in axial pivoting of one profile bar (40, 41) with respect to the other one according to angular positions of the latter defined by said indexing means (44, 33).
2. Structure according to claim 1, **characterised in that** the connection of the ridge purlin (4) to an arch (1, 2) occurs by means of a hinge joint (42) comprising an intermediate member (44) carrying two pivots (43, 45) of axes (X, Y) perpendicular to each other, one ensuring the connection with the ridge member (3) perpendicularly to the plane of said arch (1, 2), while the other one ensures the connection with said ridge purlin (4).
3. Structure according to claim 2, **characterised in that** the control of the angular orientation of each of the profile bars (40, 41) of the ridge purlin (4) occurs by means of an indentation (33) provided for in the ridge member (3) and with which co-operates the intermediate member (44), the shapes of said intermediate member (44) and of said indentation (33) being chosen so as to limit angularly the shifting with respect to each other.
4. Device according to claim 2, **characterised in that** the control of the angular orientation of each of the profile bars (40, 41) of the ridge purlin (4) occurs by means of elements projecting from the ridge member (3) and with which co-operates the intermediate member (44), the location of these elements permitting to limit angularly the shifting in pivoting.
5. Structure according to any one of the previous claims, **characterised in that** the purlin or purlins (5, 6) connecting two arches (1, 2), other than the ridge purlin (4), are comprised of two profile bars (50, 51, 60, 61) pivotally hinged on the one hand to each other, and on the other hand to their respective arch (1, 2), in order to permit the folding back onto each other and, hence, the bringing closer of two neighbouring arches (1,2).
6. Structure according to claim 5, **characterised in that** the hinge joint (52, 62) connecting the two profile bars (50, 51, 60, 61) constituting a purlin (5, 6), includes reversible blocking means permitting to keep said two profile bars (50, 51, 60, 61) aligned, after unfolding.
7. Structure according to any one of the previous claims, **characterised in that** each of the arches (1, 2) is comprised of a ridge member (3) and of two rafters (10, 11, 20, 21), which are hinged on said ridge member (3) according to different axes perpendicular to the plane of the arch (1, 2).

Patentansprüche

1. Schnell aufbaubare, modulare und faltbare Struktur für Zelte oder dergleichen der Art bestehend aus der Zusammenfügung von rohrförmigen Profileisen und vorgesehen, um ein Gewebe zu tragen, wobei die besagten Profileisen nähmlich erlauben, wenigstens zwei gegenüberstehende Bögen (1, 2) zu bilden, die durch wenigstens zwei Dachpfetten (4, 5, 6), von denen eine Firstbohle (4), verbunden sind, wobei die besagte Firstbohle (4) durch die Aneinanderfügung der beiden Profileisen (40, 41) gebildet ist, die jeweils an ihr anderes Ende mit einem Firstbohlestück (3) fest verbunden sind, das jeder der besagten Bögen (1, 2) umfaßt, **dadurch gekennzeichnet, daß** das besagte Ende, einerseits, Schwenkmittel (43), die ihm erlauben, um das besagte Firstbohlestück (3) nach einer Achse (X) senkrecht zu der Ebene des Bogens (1, 2) zu schwenken, während Indexierungsmitte (44, 33) den Winkel der besagten Schwenkung begrenzen, und, andererseits, Schwenkmittel (45) umfaßt, die die gelenkige Bewegung des besagten Endes nach einer Querachse (Y) parallel zu der Ebene des Bogens (1, 2) erlauben, um das Zusammenklappen des besagten Profileisens (40, 41) parallel zu dem besagten Bogen (1, 2) zu erlauben, während die Aneinanderfügung der beiden Profileisen (40, 41) der Firstbohle (4) über Einschachtelungsmittel erfolgt, die geeignet sind, um die Unbeweglichmachung in achsialer Schwenkung von einem Profil (40, 41) hinsichtlich des anderen nach den Winkelpositionen derselben, die durch die besagten Indexierungsmittel (44, 33) gebildet sind, zu sichern.
2. Struktur nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeich-**

net, daß die Verbindung der Firstbohle (4) mit einem Bogen (1, 2) über ein Gelenk (42) erfolgt, umfassend ein Zwischenstück (44), das zwei Drehzapfen (43, 45) mit Achsen (X, Y) senkrecht zu einander trägt, wobei der eine die Verbindung mit dem Firstbohle-
stück (3) senkrecht zu der Ebene des besagten Bogens (1, 2) sichert, während der andere die Verbin-
dung mit der besagten Firstbohle (4) sichert. 5

3. Struktur nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeich-**
net, daß die Kontrolle der Winkelorientierung von jedem der Profileisen (40, 41) der Firstbohle (4) mit Hilfe einer Hohlaussparung (33) erfolgt, die im Firstbohlestück (3) vorgesehen ist und mit der das Zwischenstück (44) zusammenwirkt, wobei die Formen des besagten Zwischenstückes (44) und der besagten Aussparung (33) gewählt seien, um den Winkel der Bewegung des einen hinsichtlich des anderen zu begrenzen. 10
20
4. Vorrichtung nach Anspruch 3, **dadurch gekenn-**
zeichnet, daß die Kontrolle der Winkelorientierung von jedem der Profile (40, 41) der Firstbohle (4) über Elemente erfolgt, die von dem Firstbohlestück (3) her-
vorstehen und mit denen das Zwischenstück (44) 15
zusammenwirkt, wobei die Stellen dieser Elemente erlauben, den Winkel der Schwenkbewegung zu be-
grenzen. 25
5. Struktur nach irgendeinem der vorgehenden An-
sprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Dach-
pfette oder -pfetten (5, 6), die zwei Bögen (1, 2), au-
ßer der Firstbohle (4), verbinden, aus zwei Profilei-
sen (50, 51, 60, 61) bestehen, die in Schwenkung,
einerseits, miteinander, und, andererseits, mit ihrem 30
entsprechenden Bogen (1, 2) gelenkig verbunden
sind, derart, um das Zusammenklappen des einen
auf das andere, und also die Annäherung von zwei
benachbarten Bögen (1, 2) zu erlauben. 35
40
6. Struktur nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeich-**
net, daß das Gelenk (52, 62), das die beiden Profil-
eisen (50, 51, 60, 61) verbindet, die eine Dachpfette
(5, 6) bilden, Mittel zur umkehrbaren Sperrung um-
faßt, die erlauben, die beiden besagten Profileisen 45
(50, 51, 60, 61) nach der Entfaltung ausgerichtet zu
halten.
7. Struktur nach irgendeinem der vorgehenden An-
sprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** jeder der 50
Bögen (1, 2) durch eine Firstbohle (3) und zwei Dach-
sparren (10, 11, 20, 21) gebildet ist, die an dem be-
sagten Firstbohlestück (3) nach verschiedenen, zu
der Ebene des Bogens (1, 2) senkrechten Achsen
gelenkig verbunden sind. 55

FIG. 2

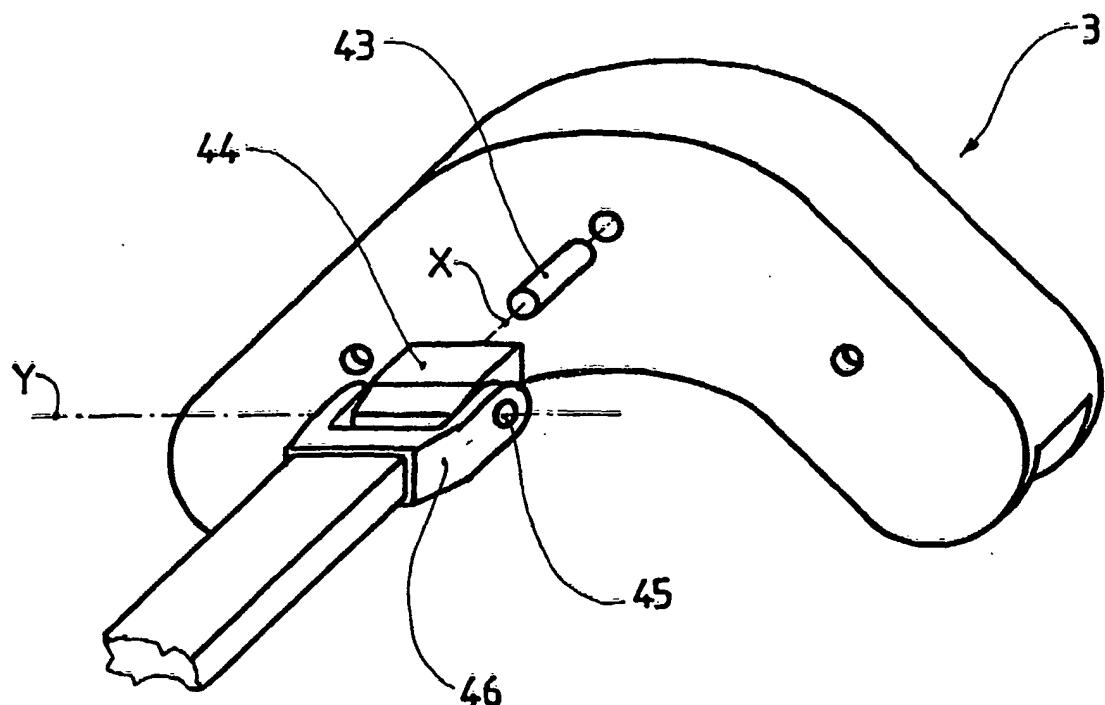


FIG. 3

